
Al Fiqh al Akbar
Par l’imam Aboû Hanifa



Le fondement de l'unicité et ce en quoi il convient véritablement de croire, est de dire : « **Je crois en Allah, ses anges, ses livres, ses envoyés, la résurrection après la mort, la prédestination avec son bien et son mal provenant d'Allah, les comptes, la balance, le paradis et le feu. Tout cela est une vérité.** ».

Allah, (*qu'il soit exalté*) est Un, non pas par le nombre, mais par le fait qu'il n'à point d'associé. « **Dis : Lui, c'est Allah l'un ; Allah, le seul à être imploré ; n'engendre pas et n'a pas été engendré ; il n'y a rien qui lui soit égal.** ».Rien parmi ses créatures ne lui ressemble et il ne ressemble à rien qui ne soit parmi ses créatures. Il a toujours possédé ses noms et ses attributs relatifs à lui-même et à ses actes. Quant aux attributs relatifs à lui-même, ce sont : **La vie, le pouvoir, la science, la parole, l'ouïe, la vue et la volonté.** Les attributs relatifs à ses actes sont : **La création, l'attribution des bienfaits, la formation, la novation, la conception,** ainsi que d'autres attributs relatifs à l'acte.

Il a toujours possédé et possédera toujours ses noms et ses attributs. Aucun nom ou attribut ne lui est nouvellement apparut. Il a toujours été savant par sa science et la science est un attribut éternel sans commencement. Il a toujours été puissant par sa puissance, et la puissance est un attribut éternel sans commencement. Il a toujours été locuteur par sa parole et la parole est un attribut éternel sans commencement.

Il a toujours été créateur par la création, et la création est un attribut éternel sans commencement.

Il est l'actant par l'action et l'action est un attribut éternel sans commencement. L'actant c'est Allah (*qu'il soit exalté*) et l'action est son attribut éternel sans commencement. Le résultat de l'action est une créature. L'acte d'Allah n'est pas créé.

Ses attributs éternels sans commencement sont intemporels et increés. Celui qui affirme qu'ils sont crées ou temporels, ou reste perplexe et sceptique à leurs sujets, a mécru en Allah (*qu'il soit exalté*).

Le Coran, dans les livres il est écrit, dans les cœurs il est mémorisé, sur les langues il est récité, et sur le Prophète (*prière et salut*) il est descendu. Notre prononciation du Coran est créée. Notre écriture et notre récitation du Coran sont créées. **Le Coran, lui, est increé.**

Tout ce que Allah a mentionné dans le Coran, au sujet de Moïse (*Moussa*) et d'autres prophètes que lui, au sujet de Pharaon, d'Iblîs (*Satan*), tout cela n'est autre que la parole d'Allah informant à leurs propos.

La parole d'Allah (*qu'il soit exalté*) est increée, la parole de Moïse et celle d'autres créatures est créée. Le Coran est la parole d'Allah et elle est éternelle, mais pas leur parole. Moïse a

entendu la parole d'Allah (*qu'il soit exalté*). Allah dit : « **Allah s'est véritablement adressé à Moïse par la parole** ».

Allah était locuteur avant même d'avoir parlé à Moïse. Allah a toujours été créateur, alors qu'il n'avait pas créé les créatures. « **Il n'y a rien qui lui soit semblable. Il est l'entendant, le voyant.** »

Lorsque Allah a parlé à Moïse, il s'adressa à lui par la parole qui est pour lui un attribut éternel sans commencement. **Tous ses attributs sont différents de ceux des créatures**. Il sait, mais pas selon notre science. Il peut, mais pas selon notre pouvoir. Il voit, mais pas selon notre vue. Il entend, mais pas selon notre ouïe. Il parle, mais pas selon notre parole. Nous, nous parlons avec des organes et des sons . Allah (*qu'il soit exalté*) parle **sans organe** et sans sons. Les sons sont créés. La parole d'Allah (*qu'il soit exalté*) est increéée.

Il est une entité incomparable aux autres entités. Entité signifie son affirmation **sans corps, ni substance et sans accident**.

Il n'a pas de limite, ni de contraire, ni de semblable, ni de pareil.

Il possède une "main" (*yad*), un "visage" (*wajh*) et une "essence" (*nafs*). Tout ce que Allah a mentionné dans le Coran à propos du "visage" (*wajh*), de la "main" (*yad*), de "l'essence" (*nafs*), ce sont pour lui des attributs sans comment (*bi la kayf*).

On ne doit pas dire que sa main est son pouvoir ou son bienfait, car **cela annule son attribut sans comment**. Sa colère et sa satisfaction sont deux des attributs sans comment (*bi la kayf*).

Allah a créé les choses sans rien. De toute éternité, Allah avait connaissance des choses, avant même de les créer. C'est lui qui a déterminé les choses et qui les a décrétées. **Il n'y a rien qui puisse y avoir dans ce monde et dans la vie dernière, sans sa volonté, sa science, son arrêté, son pouvoir**. Il les inscrivit sur la table gardée.

Cependant, il les inscrivit par description, non pas par arrêté. **Le décret, la prédestination et la volonté sont ses attributs éternels sans commencement sans comment (*bi la kayf*)**.

Allah a connaissance de ce qui est inexistant dans son état d'inexistence. Il sait comment sera ce qui est inexistant lorsqu'il lui donnera l'existence. Allah a connaissance de l'existant dans son état d'inexistence, et il sait comment sera sa disparition.

Allah (qu'il soit exalté) a connaissance de celui qui est debout dans sa position debout, et s'il s'assoie, Il sait qu'il est assis dans sa position assise **sans que Sa connaissance en soit modifiée**, ou que ne Lui vienne la connaissance.

Cependant, la modification et les différentes situations se produisent dans les créatures.

Il a conçu les créatures exemptées de toute forme d'impiété et [de toute lumière] de la foi, puis il s'adressa à eux par des commandements et des interdits. **A mécru celui qui a mécru par ses actes, son reniement, son désaveu et son abandon par Allah (*qu'il soit exalté*). A cru celui qui a cru par son acte, son aveu, sa croyance et l'assistance et le secours d'Allah (*qu'il soit exalté*).**
Il a extrait d'Adam, sa descendance sous la forme d'atomes. Il en fit des êtres doués de raison.

Il s'adressa à eux en leur dictant ses commandements et ses interdits. Ils attestèrent sa seigneurie. Ceci était de leur part de la foi. Ils naissent dans cette prédisposition naturelle. **Celui qui mécroit après cela, c'est qu'il a subit un changement et une modification. Celui qui a foi et qui l'atteste, cela se maintiendra fermement et perdurera.**

Il n'impose à aucune de ses créatures la mécréance ou la foi. **Il ne les créa ni croyant, ni mécréant, mais il les créa en tant que sujets. La foi et la mécréance sont les actes des serviteurs.** Allah (*qu'il soit exalté*) a connaissance de celui qui mécroit dans l'état de mécréance et lorsqu'il croit après cela, Il sait qu'il est croyant dans l'état de sa foi, sans que Sa connaissance ou Son attribut en soient changés.

L'ensemble des actes des serviteurs, que ce soit des mouvements, ou l'absence de mouvements, **sont en réalité leurs acquis**. Allah (*qu'il soit exalté*) les a créés et sont l'objet de **sa volonté** (*universelle*), **sa science, son arrêté** et **sa prédestination**.

Tous les actes d'**obéissance** répondent au **commandement d'Allah** (*qu'il soit exalté*), à **son amour, son agrément, sa science, sa volonté, son arrêté et sa prédestination**.

Les actes de **désobéissance** répondent tous à **sa science, son arrêté, sa prédestination et sa volonté, non pas à son amour, son agrément ou son commandement.**

Les prophètes (*prière et salut sur eux*) sont tous exemptés des petits et grands péchés, de la mécréance et des actes de vilenies. Il y eut pour certains d'entre eux des erreurs et des fautes d'inadvertance.

Muhammad est le Messager d'Allah (*prière et salut*), son Prophète, son serviteur son envoyé et son élu. Il n'a pas adoré de statue. Il n'a jamais donné d'associé à Allah (*qu'il soit exalté*) ne serait-ce le temps d'un clin d'œil. **Il n'a jamais commis de péché mineur, ni de péché majeur**.

Le meilleur des êtres après le Messager d'Allah (qu'il soit exalté), c'est **Abû Bakr as-Siddîq**, ensuite **`Umar bn al-Khattab**, ensuite **'Uthman bn 'Affan**, ensuite **'Ali Ibn Abî Tâlib**, que la satisfaction d'Allah soit sur eux tous. Ils se sont maintenus dans la vérité. **Nous les aimons tous. Nous ne mentionnons les Compagnons qu'en bien**.

Nous n'excommunions pas un musulman pour un quelconque péché, si grand soit-il, tant qu'il ne le déclare pas licite. Nous ne pouvons lui retirer le nom de la foi. Nous l'appelons réellement croyant. Il est permis qu'il soit croyant licencieux et non mécréant.

La madéfaction est une sunna. Les veillées en prière durant le mois de Ramadan sont une sunna. **La prière derrière tout être pieux ou dissolu parmi les croyants est permise**.

Nous n'affirmons pas que le péché n'affecte point le croyant, qu'il n'entrera pas au paradis et qu'il y séjournera éternellement, même s'il est dissolu, après avoir quitté ce monde croyant. Nous n'affirmons pas que nos bonnes œuvres sont acceptées, ni nos mauvaises œuvres absoutes, tel le dire des murdjites. **Cependant, nous attestons que celui qui accomplit une bonne action selon les conditions [*requises*], dépourvue de tout acte [*extérieur*] défectueux et malsain et d'acte [*intérieur*] dévalorisant, s'il ne l'annule pas avant de quitter ce**

monde, Allah ne la négligera pas, bien plus, il l'acceptera et le récompensera selon celle-ci.

Toute mauvaise action, autre que l'associationnisme et la mécréance dont l'auteur ne s'en est pas repenti, puis meurs croyant, celui ci demeure sous la volonté d'Allah. S'il le veut, il le châtie, et s'il le veut, il lui pardonne sans jamais le châtier par le feu. Lorsque l'hypocrisie s'opère dans l'un des actes, elle annule la récompense. Il en est ainsi pour l'émerveillement [*de soi*].

Les signes miraculeux des prophètes et les prodiges des saints sont une vérité. Quant à ceux qui concernent ses ennemis comme Iblîs, Pharaon, l'Antéchrist, ce qui est rapporté dans les hadiths sur ce qu'il eut eu et ce qu'il y aura, nous ne les appelons pas signes miraculeux ou prodiges, mais nous les appelons : satisfaction de leurs besoins. **C'est ainsi parce que Allah (*qu'il soit exalté*) répond au besoin de ses ennemis en les menant graduellement vers leur perte.** Ils s'illusionnent et multiplient la désobéissance et l'infidélité et tout cela est admissible et possible.

Allah était créateur avant de créer, pourvoyeur avant de pourvoir. Allah (*qu'il soit exalté*) **sera vu dans l'autre monde**. Les croyants le verront alors qu'ils seront au paradis, sans assimilation et sans connaître le comment. Il n'y aura pas de distance entre Lui et Sa création.

La foi des êtres du ciel et de la terre n'augmente pas et ne diminue pas. La foi est une affirmation et une attestation. Les croyants sont égaux dans la foi et l'unicité. Ils se surpassent dans les actions. **L'islam, c'est la soumission et la subordination aux commandements d'Allah (*qu'il soit exalté*).** Il y a au niveau de la langue, une distinction entre la foi et l'islam. Cependant, **il n'y a pas de foi sans islam.** Il ne peut y avoir un islam sans foi. Ils sont comme le dos avec le ventre. **La religion (*din*) est un nom qui s'applique à la foi, à l'islam et à toutes les institutions.**

Nous connaissons Allah d'une réelle connaissance, **tel qu'il s'est décrit. Personne ne peut adorer Allah l' exalté comme il est digne d'être réellement adoré.** Mais il est adoré selon son commandement **tel qu'il l'a ordonné.**

Les croyants sont égaux dans la connaissance, la certitude, la confiance, l'amour, la satisfaction, la, crainte, l'espoir et la foi. Ils se surpassent dans tout autre chose que la foi et dans tout cela.

Allah (*qu'il soit exalté*) fait grâce et justice à ses serviteurs. Il peut accorder une rétribution bien plus importante que ce que mérite le serviteur. Il peut punir pour un péché **par justice de sa part**. Il peut absoudre **par grâce de sa part**.

L'intercession des Prophètes (*prière et salut*), l'intercession de notre prophète (*prière et salut*) pour les croyants pécheurs et pour les auteurs de grands péchés, sont une vérité.

La pesée des actes avec la balance, le jour du jugement est une vérité.

Le règlement des comptes, le jour du jugement, entre ceux qui se sont querellés est une vérité. S'ils ne possèdent pas de-bonnes actions, leur imposer de mauvaises actions est admissible et véridique.

Le bassin Hawd du Prophète (*prière et salut sur lui*) est une vérité.

Le Paradis et l'Enfer sont aujourd'hui deux **créatures qui ne disparaîtront jamais**. Le châtiment et la rétribution d'Allah ne disparaîtront jamais.

Allah (*qu'il soit exalté*) **guide** qui il veut par **grâce** de sa part. Il **égare** qui il veut par **justice** de sa part. Son égarement est son abandon. L'abandon est de ne pas assister le serviteur dans ce qu'il agrée de sa part et c'est une justice de sa part. Il en est ainsi pour la punition du serviteur abandonné dans son acte de désobéissance.

Nous n'affirmons pas que Satan dépouille le serviteur de sa foi par force ni contrainte. **Mais nous affirmons que le serviteur néglige sa foi. Lorsqu'il la délaisse à ce moment là, Satan la lui dérobe**.

L'interrogatoire de Munkir et Nakir dans la tombe est une vérité. Le retour de l'âme dans le corps est une vérité. Le rétrécissement de la tombe est une vérité. **Le châtiment de la tombe** est une vérité, destiné à l'ensemble des mécréants et à certains musulmans.

Tout ce qui a été mentionné par les savants en persan sur les attributs d'Allah l'exalté, bien que ses noms soient transcendants et ses attributs sublimes, cela est admissible, excepté la main en persan. Il est permis de dire : « ***Burwa khada*** » sans assimilation et sans en aborder le comment.

La proximité et l'éloignement d'Allah (*l'exalté*) ne concernent pas l'aspect long ou court d'une distance, **mais cela signifie [*être proche*] par amour et [*éloigné*] par mépris.** Cela dit, le fidèle est proche de lui, sans comment (*bi la kayf*). La proximité, l'éloignement et l'approche n'auront lieu que pour celui qui a demandé le salut (*d'**Allah***).

De même, le comment de son voisinage et son stationnement devant lui et inconcevable. Le Coran a été descendu sur le Messager d'Allah (*prière et salut sur lui*) et il est dans les livres, écrit.

De même, le comment de son voisinage et son stationnement devant lui est inconcevable. Les versets du Coran sont, quant au propos du discours, tous égaux dans l'excellence et l'importance, si ce n'est que pour certains, il y a un mérite dans le rappel et une exaltation pour celui qui est cité [*dans le verset*].

C'est le cas pour le verset « **al-kursi** », car celui qui y est mentionné, c'est la majesté et la grandeur d'Allah et de son attribut. Ce sont deux mérites qui sont réunis : Le mérite du rappel et le mérite de celui dont on fait mention.

Dans le portrait des mécréants, il y a seulement le mérite du rappel. Il n'y a pas en celui dont on fait mention (*qui sont les mécréants*), de mérite.

De même que les noms et attributs [*d'Allah*] sont tous égaux dans le mérite et la grandeur. Il n'y a pas d'inégalité entre eux.

Le Messager d'Allah (*prière et salut sur lui*) est mort dans la foi. Son oncle paternel Abû Talib est mort incrédule.

Qâsim, Tâhir et Ibrahim étaient les fils du Messager d'Allah. Fâtima, Ruqayya, Zaynab et 'Um Kulthûm étaient toutes des filles du Messager d'Allah (*prière et salut sur lui*) qu'il agrée.

Lorsqu'un point délicat relatif à l'unicité [*divine*] apparaît confie à l'homme, il lui faut avoir foi [*de manière générale*] en ce qui est juste auprès d'Allah (*l'exalté*) et ce, jusqu'à ce qu'il rencontre un savant à qui il demande [de l'éclaircir]. Il ne peut retarder le fait de s'informer et n'est pas excusable sur le fait d'y renoncer. Il peut être traité d'hérétique s'il y renonce [*complètement*].

Le propos sur l'ascension du Prophète (*paix et bénédiction sur lui*) **est une vérité**. Celui qui le rejette est un égaré et un innovateur.

L'apparition de l'Antéchrist, Gog et Magog, le levé du soleil du coté de l'occident, la descente de Jésus fils de Marie (*sur lui le salut*) du ciel et tous les signes du jour du jugement d'après les textes (*hadiths*) authentiques **sont vrais et réels**.

Allah guide celui qu'il veut dans la voie droite.